



CULTURE
PROMOTION DES LETTRES

Conseil du livre

Bilan 2009

Ministère de la Communauté française
Service général des lettres et du livre
Promotion des lettres
boulevard Léopold II 44 – 1080 Bruxelles
www.lettresetlivre.cfwb.be
www.promotiondeslettres.cfwb.be
www.culture.be

1. PRÉSENTATION

Le Conseil du livre est régi par un arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 23 juin 2006 qui institue les missions, la composition et les aspects essentiels de fonctionnement des instances d'avis tombant dans le champ d'application du décret du 10 avril 2003 relatif au fonctionnement des instances d'avis dans le secteur culturel.

Le Conseil du livre est une instance d'avis indépendante auprès du Service général des Lettres. Il remet soit d'initiative soit à la demande du ministre de la Communauté française ayant la culture dans ses attributions, des avis portant sur toute question relative à la politique du livre. Au-delà de son rôle d'instance d'avis, le Conseil du livre se veut aussi une chambre d'écoute et de relais des informations professionnelles concernant les matières du livre : les représentants des différents métiers du livre y apportent les échos de leur profession et relayent vers celle-ci les avis et recommandations du conseil.

Le Conseil du livre est représentatif des différents acteurs de toute la chaîne du livre (auteurs, éditeurs, distributeurs, libraires, bibliothécaires...). Ses travaux s'organisent en séances plénières et en groupes thématiques de travail. Pour alimenter sa réflexion, le Conseil invite régulièrement des tiers qui, par leur expertise, éclairent la réflexion du Conseil et l'aide à formuler les avis et recommandations.

2. COMPOSITION

Le Conseil se compose de dix-sept membres effectifs issus de l'appel à candidature et nommés par le Gouvernement de la Communauté française et de 5 membres de droit. Ils sont répartis actuellement comme suit :

Membres effectifs issus de l'appel à candidature

- trois professionnels exerçant leur activité dans le milieu de l'édition :
 - Georges Hoyos
 - Yves De Bruyn
 - Jean Vandeveld
- un professionnel exerçant son activité dans le milieu de la librairie :
 - Bernard Saintes
- un professionnel exerçant son activité dans le milieu de la diffusion et/ou de la distribution :
 - ce poste est à pourvoir à la suite de la démission en décembre 2008 de Monsieur Bernard Laduron ; un quatrième appel à candidature eut lieu en 2009. Une candidature a été soumise à Madame la Ministre.
- un professionnel exerçant l'activité d'auteur :
 - Yves Van Cutsem
- un expert justifiant d'une compétence ou d'une expérience en science et/ou économie du livre :
 - Marc Minon
- un expert issu de l'Académie royale de Langue et de Littérature françaises :
 - Jean-Baptiste Baronian
- un expert issu d'une association ayant pour objet social au moins la défense des usagers ou d'une catégorie d'usagers :
 - Pascale Martin
- un représentant d'organisation représentative d'éditeurs agréée :
 - Luce Wilquin

- un représentant d'organisation représentative de libraires agréée :
 - Philippe Goffe
- un représentant d'organisation représentative d'auteurs agréée :
 - Frédéric Young
- un représentant d'organisation représentative de bibliothécaires et/ou de bibliothèques agréée :
 - Laurence Boulanger
- quatre représentants de tendances idéologiques et philosophiques :
 - Roger Lallemand
 - Eric Brogniet
 - Jean-Michel Defawe
 - Daniel Decamp.

Membres de droit

- le président de la Commission d'aide à l'édition : Georges Hoyos (voir ci-dessus) ;
- le président de la Commission des Lettres : Paul Aron ;
- le président du Conseil supérieur des bibliothèques publiques : Jean-Michel Defawe (voir ci-dessus) ;
- un inspecteur général de l'enseignement secondaire de la Communauté française ou son délégué : Robert Bernard ;
- un inspecteur général de l'enseignement primaire de la Communauté française ou son délégué : Pol Collignon.

Le Conseil du livre est présidé par Roger Lallemand.

Assistent également aux réunions du Conseil du livre Martine Garsou et Jean-Luc Outers qui représentent de l'administration. Le secrétariat du Conseil est assuré par Sonia Lefebvre.

En 2009, trois groupes de travail se sont réunis autour des thématiques suivantes :

- le livre et la RTBF (réunions des 19 mars, 8 mai et 25 juin)
- les répertoires institutionnels ou *Open access* (réunion du 18 février)
- la numérisation de la chaîne du livre (réunion du 6 mai)

Les 6 séances plénières quant à elles eurent lieu les 10 février, 25 mars, 12 mai, 24 juin, 29 septembre, et 15 décembre. En 2009, 56,2% de présences ont été enregistrés sur ces 6 réunions plénières.

3. TRAVAUX DU CONSEIL DU LIVRE

▪ Le livre et la RTBF

A la suite de la rencontre avec Jean-Paul Philippot en décembre 2008, un groupe de travail s'est constitué pour améliorer la promotion du livre et de la lecture à la RTBF. A la demande de cette dernière, le groupe a principalement travaillé au rapprochement avec les bibliothèques publiques. Le groupe était composé de représentants de la lecture publique, de la RTBF et de l'administration.

Plusieurs chantiers sont lancés ou en cours de développement :

- Circulation de l'information

Envoi par la RTBF, aux bibliothèques publiques et aux librairies labellisées, d'informations présentant un intérêt éditorial de manière à promouvoir chez ces opérateurs les livres présentés sur les ondes. La RTBF annonce les premiers envois de « news » adaptés à ces opérateurs pour la mi-février 2010.

- Dans la ligne éditoriale de la RTBF, pérenniser le recours aux connaissances spécifiques des bibliothécaires :

Prix première : une bibliothécaire de Malmédy a participé de septembre 2009 à janvier 2010 au jury de présélection du prix.

Culture club : après un casting de voix, 6 bibliothèques publiques (de Namur, Durbuy, La Louvière, Liège, Mons et Uccle) participent toutes les deux semaines, depuis août 2009, à des chroniques de 3 à 4 minutes sur les livres les plus empruntés.

Une liste d'une soixantaine de bibliothèques qui ont développé des **fonds spécifiques** a été transmise par l'administration à la RTBF. A charge pour cette dernière de transmettre l'information dans les rédactions.

D'autres sujets ont également été évoqués et sont en cours de négociation :

- la diffusion des capsules *Jamais sans mon livre* et des séquences de *Mille feuilles* dédiées à des auteurs de la Communauté française sur les sites des bibliothèques publiques et des libraires labellisés. La RTBF devrait proposer une convention à ce sujet.
- la participation de bibliothécaires pour la présentation de livres jeunesse pour la web radio CTOP,
- l'accès des bibliothèques publiques aux archives numérisées de la RTBF,
- des liens sur certains sites de la RTBF permettant l'accès aux référencements des bibliothèques publiques.

▪ **Les répertoires institutionnels ou *Open access***

La thématique a été abordée à plusieurs réunions plénières du Conseil du livre ainsi qu'en sous-groupe où Paul Thirion, Directeur du Réseau des bibliothèques de l'Université de Liège et responsable du répertoire institutionnel Orbi, fut invité. Rappelons que dans le cadre de la *Déclaration de Berlin sur le libre accès à la connaissance en sciences exactes, sciences de la vie, sciences humaines et sociales* les chercheurs sont ou seront contraints par les universités qui les emploient de déposer dans le répertoire de leur employeur les textes intégraux de leurs articles

scientifiques. L'inquiétude des éditeurs de revues scientifiques se développe autour de l'accès à ces données et de la diffusion électronique des articles qu'ils publient et qui sont protégés par un lien contractuel.

Dans ce contexte, le Conseil du livre a délégué un de ses membres pour rencontrer les opérateurs concernés. Le Conseil a également demandé qu'une analyse juridique soit réalisée sur la compatibilité des pratiques actuelles des répertoires institutionnels avec la loi du 30 juin 1994 sur le droit d'auteur et avec l'exploitation commerciale des œuvres concernées. L'étude a été transmise aux membres du Conseil en décembre 2009 et fera l'objet d'un débat avec son auteur en février 2010. Le texte de l'étude est disponible sur le site www.promotiondeslettres.cfwb.be dans la rubrique « Documents et analyses ».

Le débat sur le sujet au sein du Conseil du livre n'est donc pas clos. Il reste néanmoins nécessaire de réguler la pratique sur des critères clairs et à partir d'éléments quantifiés et ce en accord avec les trois composantes impliquées : les auteurs, les éditeurs et les universités.

- **La numérisation de la chaîne du livre**

Les débats en plénière et en sous-groupe sur le sujet ont abouti :

- à la rédaction de l'avis 38 du Conseil du livre sur *Le développement du numérique et la chaîne du livre* (voir ci-joint) qui contenait des recommandations adressées aux différents niveaux de pouvoir ;
- à l'organisation par l'administration des Journées du livre (février 2010) : journées interprofessionnelles sur les aspects juridiques, technologiques et sociologiques de la numérisation de la chaîne du livre.

- **Le Manuel scolaire**

Le 10 février 2009 le Conseil du livre a invité Monsieur Jean-Pierre HUBIN, (Administrateur général de l'Enseignement et de la Recherche scientifique), Madame Martine HERPHELIN, (Directrice générale adjointe, Service général

du Pilotage du système éducatif), Monsieur Jean-Marie DELMOTTE, (Président de la section des éditeurs scolaires de l'ADEB) a débattre de la procédure d'agrément des manuels scolaires et du budget mis à la disposition des écoles pour favoriser le retour du manuel scolaire dans les écoles. A l'issue de ce débat, il ressort que la position des éditeurs scolaires reste inchangée. Ils demandent l'abrogation de la procédure d'agrément des manuels scolaires instituée en 2006 (voir leur *Mémoire* de mars 2009).

- **ST'ART**

Le 10 février, Monsieur Renaud Bellen est venu présenter aux membres du Conseil du livre, les prémices de la création du fonds d'investissement ST'ART. Ce fonds est aujourd'hui fonctionnel et sera expliqué aux acteurs du monde du livre lors de la présentation publique des bilans 2009 du Conseil du livre, de la Commission d'aide à l'édition et de la Commission d'aide à la librairie.

- **Note au nouveau gouvernement de la Communauté française (juillet 2009)**

Lors des séances plénières des 12 mai et 24 juin, le Conseil a élaboré une note de synthèse destinée au nouvel exécutif de la Communauté française (voir ci-joint) et contenant des recommandations adressées tant à la Communauté française, qu'aux régions et au pouvoir fédéral.

En conclusion, et afin de mettre en pratique ces recommandations, le Conseil du livre suggère la constitution, à l'initiative du Ministre de la Culture, d'une plateforme « transinstitutionnelle » pour la politique du livre permettant d'inviter tous les niveaux institutionnels de la Communauté française à agir de concert de manière structurelle pour le développement de la chaîne du livre, au confluent de toutes les activités intellectuelles.

- **La tabelle**

Par le passé, le Conseil du livre s'était déjà prononcé sur le sujet. L'élargissement des marchés lié aux librairies en ligne rend la problématique de la distorsion des prix pour cause de tabelle entre le marché français et le marché de la Communauté française encore plus préoccupante. En octobre 2009, le Conseil a rédigé un nouvel avis (n°39 sur *L'harmonisation du prix du livre entre la Belgique et la France*).

L'administration, quant à elle, a posé une question au service juridique sur la distorsion de concurrence que représente la tabelle au regard des marchés publics au niveau européen.

Dans la déclaration de politique communautaire 2009-2014, le gouvernement entend encourager la concertation entre les acteurs concernés par la suppression de la tabelle. Convaincue que cette problématique ne pourra en effet se résoudre que par une concertation des différents acteurs concernés tant en France qu'en Communauté française, l'administration a fait inscrire la question de la tabelle dans l'accord de coopération culturelle entre la France et la Communauté française.

Par ailleurs l'administration a commandé une étude comparative chiffrée entre les pratiques commerciales en France et en Communauté française. Cette étude devrait faire l'objet d'un livre blanc qui devrait être publié dans le courant du premier semestre 2010.

- **La Banque du livre**

Le Conseil du livre a tenu à réitérer son soutien à la Banque du livre et à la visibilité qu'elle offre sur internet aux productions de la Communauté française. Fin 2009, ce sont 142.700 titres belges qui étaient référencés sur une base de données globale de 1.440.000 références francophones. A raison de cette réalité, Madame la Ministre Laanan a attribué en 2009 un soutien de 4.200 euros à la Banque du livre.